

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Établissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Concerne la demande de la **SCRL IPALLE**, Chemin de l'Eau Vive, 1 à 7503 Froyennes et de la **SCRL CLEF** Rue de Barry n°20 à 7904 Leuze-en-Hainaut en vue d'obtenir le permis unique de classe 1 pour un **PROJET DE PARC ÉOLIEN DE PÉRUWELZ « MOULIN DU BUISSENET »** et ayant pour objet :

**la construction et l'exploitation de quatre éoliennes d'une puissance électrique nominale maximale de 18 MW et d'une cabine de tête, l'aménagement de chemins d'accès et d'aires de manutention, ainsi que la pose de câbles électriques sur le territoire communal de Péruwelz.**

**Sur les parcelles cadastrées :** Péruwelz 7<sup>ème</sup> division (**Braffe**) section B 554 ; 555 A ; 556 A ; 557 A ; 558 B ; 573 A ; Péruwelz 5<sup>ème</sup> division (**Wasmès-A-B**) section C 290 ; 291 C ; 291 B ; 291 A ; 292 ; C 294 ; 1 parcelle publique non cadastrée sur l'aire d'autoroute Nandy Genotte.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
05/08/2022	12/08/2022	Service Cadre de Vie Rue des Chauffours, n°7 le 15/09/2022 à 10h00	Collège communal Rue Albert Ier, 35 7600 Péruwelz et par Email : <a href="mailto:environnement@peruwelz.be">environnement@peruwelz.be</a>

**SUSPENSION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU 16 JUILLET AU 15 AOÛT INCLUS !!!**  
(Art. 29-13 §2 du Code de l'Environnement).

Le résumé non technique du dossier est consultable et téléchargeable sur internet à l'adresse suivante :  
[www.peruwelz.be](http://www.peruwelz.be) > ADMINISTRATION > enquêtes publiques

Le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté **sur rendez-vous** pris au moins 24 heures à l'avance auprès du Service Environnement (Tél. : 069/67 26 52/53) à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête chaque jour ouvrable pendant les heures de service au Service Cadre de Vie de l'Administration communale sis n°7 Rue des Chauffours à 7600 PÉRUWELZ : du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30, le lundi et le mercredi de 13h30 à 16h30 et jusque 20h00.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Des explications techniques peuvent être sollicitées auprès :

- des demandeurs : scrl Ipalle, Chemin de l'Eau Vive, 1 à 7503 Froyennes - T. 069/84.59.88 – [info@ipalle.be](mailto:info@ipalle.be)  
/ scrl CLEF rue de Barry n°20 T. 069/60.01.90 – [info@clef-scril.be](mailto:info@clef-scril.be)
- du Fonctionnaire technique du SPW - DGO3, Place du Béguinage, 16 à 7000 Mons - T. 065/32.82.00
- du Fonctionnaire délégué du SPW - DGO4, Place du Béguinage, 16 à 7000 Mons - T. 065/32.80.11
- du Service Cadre de Vie/Environnement, rue des Chauffours n°7 à 7600 Péruwelz - T. 069/67.26.52/53

**Conformément à l'art. 81§ 2 alinéa 3 du décret-programme du 3 février 2005, le Fonctionnaire délégué et le Fonctionnaire technique sont compétents pour statuer sur la présente demande. La demande nécessite en outre un écart au Schéma de développement communal (SDC) de Péruwelz (éoliennes 1 à 3) et une dérogation au RGBSR conformément aux articles D.IV.5, DIV.12 et D.IV.13 du CODT pour l'implantation de la cabine de tête (recul sur alignement).**

A Péruwelz, le 04/08/2022.

Le Directeur Général ff,  
(S.) G. COMBLEZ

Le Bourgmestre ff,  
(S.) F. CORNET